

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



Montpellier, mercredi 9 avril 2019

Gestion du domaine public maritime DPM

**L'État lance une grande consultation du public du
5 avril au 16 mai 2019**

Quel avenir pour nos plages dans l'Hérault ?



Dès à présent et jusqu'au 16 mai 2019, donnez votre avis sur la plage de demain dans l'Hérault.

Lancée par les services de l'Etat dans l'Hérault, cette consultation a pour objectif d'associer le grand public à l'élaboration des règles de gestion et de préservation des plages héraultaises de demain.

Doivent-elles être plus équipées, plus naturelles ? Doit-on ou non dédier des zones à des usages spécifiques ? Manque-t-il des services ?... sont quelques-unes des interrogations.

40 jours pour donner votre avis en ligne du 5 avril au 16 mai 2019 sur

<https://monterritoireendebat.fr>

**Ma PLAGE
demain... ?**



Avec ses côtes sableuses, ses réserves naturelles, ses lidos et ses étangs, mais aussi ses ports et ses stations balnéaires, le littoral Héraultais long de 90 kms de côtes (140 kms avec la bordure des étangs) constitue une zone exceptionnelle et un patrimoine remarquable. Il concentre de multiples activités économiques liées au tourisme, à la pêche, la conchyliculture, les activités nautiques et une forte activité portuaire.

Afin de trouver les points d'équilibre entre tous les usages, citoyens, collectivités, professionnels, associations... sont consultés pour élaborer, avec les services de l'Etat, une vision prospective et partagée de la plage de demain et définir ensemble de nouvelles règles de gestion pour d'aménagement en réponse aux attentes exprimées.

Rappelons que la plage, cette étroite bande de terre appelée le domaine public maritime (DPM) est la propriété de l'Etat, inaliénable et imprescriptible, dont la vocation est d'être un espace de liberté pour les citoyens.

Plusieurs autres consultations seront organisées dans les prochaines semaines avec les autres parties prenantes, acteurs économiques (associations représentant les exploitants de plages, CCI, représentants de l'hôtellerie et la restauration de plein air, fédération des industries du nautisme), associations de riverains ou de protection de la nature.

Les propositions retenues seront présentées en juin 2019 en vue d'aboutir, à l'été, à la publication d'une stratégie de gestion durable du domaine public maritime naturel (DPMn) dans l'Hérault.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

